

Elections COMUE Université confédérale Léonard de Vinci
Scrutin du 15/12/2015
Elections des représentants des personnels et usagers au Conseil d'Administration
PROCES VERBAL
Proclamation des résultats
COLLEGE B

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L,718-11, L,718-12, L,719-1, L,719-2 ainsi que les articles D,719-1 à D, 719-40;
- Vu la loi n°2015-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche;
- Vu le décret n°2015-857 du 13 juillet portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements "Université confédérale Léonard de Vinci";
- Vu les statuts de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci;
- Vu l'arrêté de Madame l'Administrateur provisoire de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci du 3 octobre 2015 relatif à l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci;
- Vu la décision n°01-09-2015 adoptée par le conseil des membres le 1er septembre 2015 et portant nomination de Madame PAULIAT, Présidente de l'Université de Limoges, pour exercer les fonctions d'administrateur provisoire de la COMUE "Université confédérale Léonard de Vinci";
- Vu la décision n°09-2015-1 bis portant création du comité consultatif électoral compétent à l'égard du scrutin pour l'élection des représentants des personnels et usagers de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci".

Article 1 : le comité consultatif électoral examine les résultats du scrutin du 15 décembre 2015

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	3838
Nombre de votants	1192
Nombre de bulletins blancs et nuls	78
Suffrages valablement exprimés	1114
Quotient électoral (Nb suffrages valablement exprimés/nb sièges)	185,67

Décompte des bulletins qui n'entrent pas en compte dans les suffrages exprimés :

Bulletins blancs (enveloppe vide ou contenant un bulletin dépourvu de candidature)	65
Bulletins non conformes au modèle déposé	0
Bulletins comportant des surcharges ou des ratures, ou déchirés	3
Bulletins multiples dans une même enveloppe concernant différentes organisations	10
Bulletins trouvés sans enveloppe ou dans des enveloppes non fournies par l'administration	0
Bulletins ou enveloppes portant une mention ou un signe distinctif	0
Bulletins écrits sur papiers d'une couleur différentes de celle retenue pour le scrutin	0
Total des suffrages annulés :	78

Répartition des sièges pour les 3 listes déposées et validées le 30 novembre 2015

1-Attribution des sièges entiers avec le quotient électoral

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
1 : Sgen CFDT S'engager pour chacun, agir pour tous	228	20,5%	1,228	1	0,228	0	1
2 : Pour une université innovante et solidaire	364	32,7%	1,961	1	0,961	1	2
3 : SNESUP FSU Pour une réelle coopération entre établissements-Défendons le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche	522	46,9%	2,811	2	0,811	1	3
Total	1114			4		2	6

Article 2 : le Comité consultatif électoral rend l'avis suivant : proposition d'attribution des sièges :

Liste	Titulaires
SNESUP FSU Pour une réelle coopération entre établissements...	ARCHAMBAULT Fabien FAVOT LAFORGE Laure
Pour une université innovante et solidaire	SICOT Christophe FIALA David
Sgen CFDT S'engager pour chacun, agir pour tous	HOUREDEAU Stéphanie MARCIL Myriam

Article 3 : L'Administrateur provisoire de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci proclame élus les candidats de l'article 2

Article 4 : les résultats des scrutins sont affichés au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 dans l'ensemble des établissements membres de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci.

Fait à Poitiers, le 17 décembre 2015

L'Administrateur provisoire de la COMUE Université confédérale Léonard de Vinci

